

L'EXPLOITATION DES RESSOURCES URANIFERES NAMIBIANNES ET LA POLITIQUE NUCLEAIRE DE L'AFRIQUE DU SUD

Par

*Smail KHENNAS**

Malgré un développement rapide l'énergie nucléaire utilisée à des fins pacifiques à partir de la décennie 1970, la force destructrice de l'atome, révélée lors de la 2ème guerre mondiale, reste présente dans tous les esprits. Cette association n'est pas dénuée de tout fondement car il existe un pont entre les applications civiles et militaires de l'énergie atomique.

Des institutions comme l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), le Club de Londres (1), ou des textes comme le Traité de Non Prolifération (TNP) constituent des garde-fous qui restent cependant très insuffisants dans la mesure où l'adhésion reste du ressort des Etats et le contrôle, en dépit de sa qualité, ne peut donner une garantie totale.

Au moins deux pays relais de l'impérialisme, Israël et l'Afrique du Sud sont en dehors de ces institutions tout en disposant d'un potentiel technologique suffisamment développé pour accéder à l'arme atomique. Dans cette étude, nous ne prendrons en considération que le cas de l'Afrique du Sud qui est d'ailleurs très différent, ne serait ce qu'au plan de la géopolitique et de l'histoire. Par ailleurs, les ressources énergétiques d'Israël sont insignifiantes alors que l'Afrique du Sud est un pays riche en ressources minérales et énergétiques.

La politique nucléaire de l'Afrique du Sud ne peut être comprise si l'on sépare les aspects économiques des aspects stratégiques et si l'on excluait la Namibie qui reste avec le Niger le producteur d'uranium le plus important du continent africain.

Compétition Inter-Impérialiste et Pillage des Ressources Namibiennes

Dès la seconde moitié du 19ème siècle, la Namibie connut le processus classique de pénétration par le canal de missions (2) qui furent le prélude à des guerres inter-tribales ensuite à des guerillas entre les autochtones et l'Allemagne qui, dès 1885, établit son protectorat sur la quasi-totalité de l'actuelle Namibie. La fin du 19ème siècle et le début du 20ème siècle furent marqués par plusieurs révoltes dont la plus importante éclata à la fin de 1903 et ne prit fin que deux ans plus tard par l'anéantissement physique de la majorité des deux peuples qui s'étaient soulevés (3). Les survivants furent privés de leurs pâturages et dès lors, leur force de travail fut outrageusement exploitée par les colons fermiers allemands.

* Enseignant-Chercheur — Université d'Alger, Institut des Sciences Economiques. Programme Energie Environnement et Développement du Tiers-Monde (ENDA-TM-Sénégal)

L'Afrique du Sud commença à occuper de fait le territoire namibien, alors Sud-Ouest africain, dès 1915, à la faveur de la première guerre mondiale, avec comme ambition l'annexion de ce territoire. Finalement, après de longues négociations l'Afrique du Sud reçut mandat en 1920 de la SDN pour administrer ce territoire. Le processus d'expropriation des pâturages fut poursuivi, confinant ainsi la population africaine à une agriculture ou pastoralisme d'auto-subsistance.

Au plan économique, seules les industries extractives, à l'instar des autres pays colonisés, ont été mises en valeur. Au cours des années 1980, l'industrie minière namibienne, entièrement contrôlée par les filiales de firmes transnationales, représente environ la moitié du produit intérieur brut (PIB). Les mécanismes d'extorsion de la plus value et de transfert de la rente obéissent au schéma colonial fondé sur l'alliance entre l'Afrique du Sud et les firmes transnationales historiquement implantées dans la région, pour la plupart du Royaume-Uni et à un degré moindre des Etats-Unis. Plus de 90% des filiales des firmes transnationales opérant en Namibie sont originaires de 3 pays, l'Afrique du Sud (58,8%), le Royaume-Uni (21,8%) et les Etats-Unis (9,8%).

Tableau 1: Répartition géographique des filiales des sociétés transnationales en Namibie, y compris des filiales dépendant d'une seule société mère et les filiales de coentreprises

Afrique du Sud	197
Canada	7
Espagne	1
Etats-Unis	33
France	6
Hong-Kong	3
Italie	2
Pays Bas	5
Rép. Fédérale d'Allemagne	5
Royaume-Uni	73
Suisse	3
T o t a l	335

Source: D'après le Rapport du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales concernant le régime indiquant les bénéfices que les sociétés transnationales tirent de leurs activités dans les territoires coloniaux (A/38/444, annexe, appendice IV, tableau 2).

La répartition sectorielle des firmes révèle une prédominance des industries extractives (cf. annexe). En ce qui concerne l'industrie minière uranifère, les capitaux britanniques sont prédominants. Le groupe britannique Rio Tinto Zinc (RTZ), grâce au régime Sud Africain, détient 46,5% du capital du principal gisement d'uranium de la Namibie,

Rossing et, de ce fait joue un rôle majeur dans les activités économiques et politiques de ce pays (4). En réalité RTZ contrôle la majorité du capital de Rossing car il faudrait rajouter les 10% que possède Rio-Algom, filiale canadienne de RTZ.

La faiblesse des coûts de production, due à la fois à la rente géologique et à l'exploitation éhontée de la force de travail noire africaine, associée à l'importance des réserves et de la capacité de production de Rossing sont déterminants dans la stratégie minière mondiale de RTZ. En effet, ce groupe détient environ le cinquième des capacités de production uraniumifères mondiales (dont plus de la moitié en Namibie) localisées dans leur quasi totalité dans des pays avec lesquels la Grande Bretagne entretient des échanges commerciaux historiquement intenses. Le groupe RTZ se situe au premier rang des multinationales minières avec un chiffre d'affaires de 25 milliards de francs en 1979. L'uranium ne représente que 9% du chiffre d'affaires mais 14% des profits (5).

A côté de RTZ et de sa filiale, les autres participations importantes sont celles des 2 firmes sud-africaines Industrial Development (IDC) et General Mining and Finance (GMFC) avec respectivement 13,2% et 6,8% du capital (6) d'une firme française, Total, filiale de la Compagnie Française des Pétroles (CFP) avec 10% et une firme ouest-allemande Urangesellschaft avec 5%.

Si l'on prend en considération les autres segments de la chaîne nucléaire, d'autres capitaux publics et privés, surtout ouest-allemands (STEAG, Hoescht, Siemens...) et américains (Arthur Mc. Kee, General Electric, Gulf...), suisses, français contribuent directement au développement du programme nucléaire sud-africain (7). Dans le domaine de la prospection uraniumifère, on peut relever des firmes françaises telles que la Société Nationale Elf Aquitaine (8), Pechiney Ugine Kuhlman (PUK), l'Entreprise de Recherches et d'Activités Pétrolières (ERAP), des firmes américaines notamment Union Carbide, Newmont Mining... La commercialisation serait assurée par une firme suisse filiale de RTZ, afin de contourner formellement l'embargo décrété par les Nations-Unies. En 1979 la British National Fuels Ltd. (BNFL) a conclu un contrat de 5 ans avec RTZ pour la livraison de 7.500 tonnes d'uranium (9). Quant aux clients, hormis le Royaume-Uni qui déclare ouvertement acheter de l'uranium namibien, les autres acquéreurs importants seraient le Japon et deux autres principaux pays (France, RFA) ayant des intérêts dans la mine de Rossing. Taïwan est également approvisionné au moins partiellement par de l'uranium namibien à la suite d'un contrat de livraison de plus de 4.000 tonnes d'uranium échelonné au cours de la période 1984-1990 (10).

Enfin, l'uranium namibien, après avoir été enrichi par le groupe multinational URENCO, est livré en France. Cette production serait destinée aux centrales nucléaires des trois actionnaires d'URENCO (voir encadré, p. 82): Royaume-Uni, RFA, Hollande (11).

Namibie: Contrats de Livraison: (en tonnes métriques d'uranium)

Année	Royaume Uni	Japon/RTZ	Rép. Féd. d'Allem.	France	Total
1976			400		400
1977	1.630	1.690	1.800		2.120
1978	630	1.070	900		2.120
1979	940	2.010	1.000		3.950
1980	940	2.310	1.000		4.250
1981	1.250	2.000	340	1.110	3.700
1982	1.250	2.000	340	460	4.050
1983	1.250	2.000	340	1.380	4.350
1985		2.000	340	1.380	3.720
1986		3.000	340	1.380	4.720
1987		2.920		1.380	4.350
1988		2.920		1.380	4.350
1989		2.700		1.380	4.080
1990		2.340		1.380	3.720
1991		1.350			1.350
1992		1.350			1.350
1993		1.350			1.350
1994		1.350			1.350
1995		1.350			1.350

Source: Chiffres tirés du tableau 7 du rapport du MIT, *op. cit.*, p. 36.

L'URENCO-CENTEC

Ce groupement qui rassemble le Royaume Uni, la RFA et les Pays Bas vise le développement et la commercialisation d'unités d'enrichissement par le procédé de l'ultracentrifugation qui a l'avantage de consommer moins d'énergie que celui de la diffusion gazeuse (12). En Août 1971, un traité a été ratifié par ces trois pays pour la réalisation de cet objectif. Deux compagnies multinationales sont créées:

— Le CENTEC à Bensberg (RFA) pour la mise au point, la conception et la fabrication des centrifugeuses et des usines de séparation,

— l'URENCO on Thames (Grande Bretagne) est la société de financement, d'exploitation et de commercialisation de la production d'uranium enrichi. Le capital d'URENCO est divisé à parts égales entre ces trois pays. Mais les actions ouest-allemandes sont détenues par des capitaux privés, à concurrence de 50% par MAN et 50% par la KWU qui a le monopole de la production de centrales nucléaires en RFA;

— la production d'uranium enrichi par l'ultracentrifugation n'a pas encore atteint le même stade de maturation que celle de la diffusion gazeuse. Aussi, dans le cadre du projet URENCO, deux usines de démonstration de 200.000 uts (Unités de travail séparation) chacune, localisées à Almelo (Pays Bas) et Capenhurst (Grande Bretagne), ont été mises en service en 1977 et ont atteint leur capacité nominale en 1979. La capacité de chaque unité devait être portée à 1 million d'uts en 1980. Mais le frein aux programmes nucléaires et la diminution corrélative des besoins en uranium enrichi ont entraîné le report et la réduction de ces deux projets (0,6 millions uts/an pour Almelo et 0,4 millions uts/an pour Capenhurst) qui ont atteint leur pleine capacité en 1982 (13).

Entrée de l'Afrique du Sud dans le Nucléaire et Collusion du Capital Transnational

L'accès à la technologie et aux biens d'équipement

La pénétration des firmes transnationales en Namibie et le pillage de ses ressources renforcent la fonction de l'Afrique du Sud en tant que relais de l'impérialisme et constituent en même temps une mon-

naie d'échange pour accéder à certains équipements et technologies sensibles. En effet, les superprofits retirés par le capital transnational ont facilité le transfert de certaines technologies de pointe, notamment nucléaires. Même si les applications sont destinées à des fins civiles, la maîtrise des différents segments de cette industrie donne à l'Afrique du Sud la possibilité d'accéder très rapidement à la production d'armements nucléaires (14).

La coopération de l'Afrique du Sud avec les pays occidentaux, déjà très ancienne, peut être divisée en deux moments principaux. Depuis la fin des années 1940 jusqu'au milieu de la décennie 1960, l'Angleterre et les Etats-Unis ont donné une impulsion décisive au programme nucléaire sud-africain en développant des capacités scientifiques et technologiques locales. Au plan humain, l'Afrique du Sud, tout comme certains pays latino-américains a accueilli des physiciens allemands ayant collaboré avec le régime nazi. Mais ce fut l'Angleterre qui dès 1955 initia un programme de formation dans le domaine nucléaire. Le passage de la recherche fondamentale à l'expérimentation eut lieu à la faveur du programme «Atomes pour la Paix» qui permit à l'Afrique du Sud de conclure un accord de coopération à très long terme (50 ans) avec les Etats-Unis sur les utilisations civiles de l'énergie atomique. Dans ce cadre, l'Afrique du Sud acquit en 1961 auprès de la firme Allis Chalmers son premier réacteur de recherche, Safari I, qui devint opérationnel en 1965 (15).

La deuxième phase débute au milieu de la décennie 1960 avec la pénétration de la France et de la RFA qui disposent d'une offre d'exportation de technologie et de biens d'équipement nucléaire. Grâce à ces deux pays, l'Afrique du Sud va renforcer son potentiel scientifique (16), accéder à certains segments du cycle du combustible et surtout à l'exploitation commerciale de l'énergie nucléaire. La France et la RFA respectivement en 1966 et 1969 assurèrent des programmes de formation. Celui de la RFA fut axé sur la technologie de l'enrichissement. Ce qui permet à l'Afrique du Sud de créer dès 1970 l'office de l'enrichissement de l'uranium (Uranium Enrichment Corporation ou UCOR) et de solliciter en 1972 deux partenaires, la Steag, entreprise publique allemande, et le consortium URENCO, pour la construction d'une unité pilote d'enrichissement (17). Le refus d'URENCO de participer à ce programme laissa le champ libre à Steag qui outre sa technologie, contribua également au financement de l'unité (18). D'autres entreprises en majorité ouest-allemandes participèrent à la construction de cette unité expérimentale qui devint opérationnelle en 1975 (voir tableau).

Les fournisseurs d'équipement pour l'installation de Valindaba

Catégorie	Fournisseur*
Elements de séparation	Siemens AG et Messerschmidt-Boelkow-Blohm GmbH
Moteurs	Siemens AG
Compresseurs	GHH-Sterkrade (filiale de MAN AG)** Hispano-Suiza (filiale de la SNECMA, entreprise nat. française) Sulzer (Suisse)

Africa Development

Appareils de réfrigération	Linde AG
Revêtement des tubes	International Nickel Deutschland
Recipients	Leybold-Heraus
Tuyaux et spirales	Lurgi
Coulisses	Leybold-Heraus (coulisses essayées par Interatom, filiale de Siemens AG)
Dispositifs de mesure pour concentrations d'isotopes	Varian MAT (filiale allemande de Varian A, entreprise américaine)***
Elements électriques	Siemens
	Foxboro International (Etats-Unis)
	Federal Products (Etats-Unis)
	(et peut-être aussi Honeywell et Leeds & Northrop, entreprises américaines)
Appareils de désaération, installations de refroidissement	Kassler & Luch (filiale de Steag)
	SWF Gustaf Rau (filiale allemande de ITT, société américaine)

- * *Sauf indication les fournisseurs sont des entreprises de la République Fédérale d'Allemagne;*
- ** *Ce contrat aurait été perdu après le retrait de Steag du projet de Valindaba, en Mars 1976 (Cervenka et Rogers, The Nuclear Axis, p. 84);*
- *** *La participation continue de Varian MAT a été confirmée par le Dr. Weber, Secrétaire Exécutif de l'entreprise, dans un programme de la télévision allemande. Un soutien allemand à la bombe sud africaine ? tourné par Claus Richlet, diffusé à la première chaîne le 20 Novembre 1979. Des extraits du manuscrit sont publiés en anglais par l'Anti-Apartheid Bewegung, 22 Novembre 1979.*

Source: Western Nuclear Shield for Apartheid – Anti-Apartheid Bewegung, République Fédérale d'Allemagne, Décembre 1977.

Source:

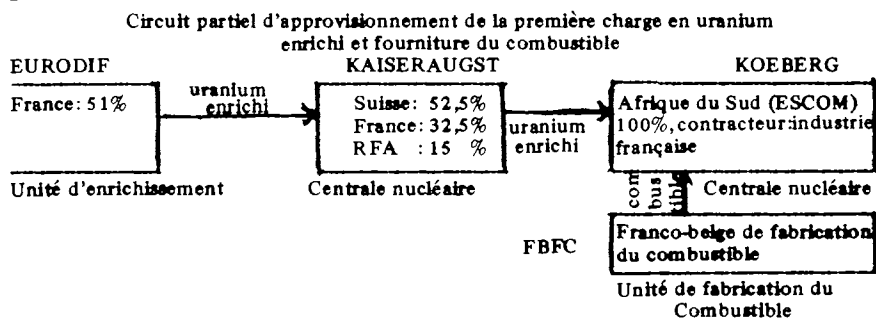
D. Smith, la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud, Centre des Nations-Unies contre l'Apartheid, Février 1980, p. 17.

Par ailleurs la Grande Bretagne par l'intermédiaire de l'institution publique Atomic Energy Authority, aurait contribué à la construction à Pelindaba, d'une unité expérimentale d'hexafluoruration (étape précédant l'enrichissement) qui fut mise en service en 1978 (19). L'Afrique du Sud a déjà commencé à construire une unité semi-commerciale d'enrichissement d'une capacité de 300.000 UTS, qui lui permettrait de compléter son infrastructure industrielle pour satisfaire ses besoins locaux en uranium enrichi (20). S'il est indéniable que la maîtrise de la technologie de l'enrichissement et la production industrielle d'uranium enrichi ont fondamentalement pour origine l'aide ouest-allemande, la France va banaliser, l'utilisation de l'énergie nucléaire pour la production d'électricité à l'échelle industrielle. Certes l'accord franco-sud-africain de 1976 pour la construction d'une centrale nucléaire (2X922 MW) à Koeberg à 30 km du Cap est formellement exclusivement civile. Cependant la manipulation de quantités industrielles de combustibles ne peut que faciliter le détournement à des fins militaires. En outre la participation active de l'Afrique du Sud à la construction de la centrale nucléaire lui permet de franchir un nouveau palier qui pourrait être aisément mis à profit dans le cadre d'un programme nucléaire militaire.

Bien que la pénétration française en Afrique du Sud soit plus récente que celle des Etats-Unis et de la Grande Bretagne, l'industrie française fut retenue pour la construction de la première centrale nucléaire, davantage pour des raisons politiques que strictement commerciales. En effet les forces d'opposition interne à l'Apartheid sont relativement faibles et surtout la France n'exigeait pas un contrôle extrêmement rigoureux de l'installation et du combustible.

Les trois firmes dominantes dans leur branche Framatome, Alsthom et Spie Batignolles regroupées au sein du consortium Framatag (21) furent respectivement chargées de l'îlot nucléaire, des turbines et du génie civil. Environ 30% de la commande devait revenir à des firmes sud-africaines principalement Murray in Roberts et Roberts Construction (22).

D'autres firmes occidentales, notamment des Etats-Unis et de la RFA, furent impliquées dans les activités de sous-traitance, de formation ou de financement. L'Afrique du Sud n'étant pas encore dotée de capacités suffisantes pour être autonome en uranium enrichi (la charge initiale d'un réacteur est de 73t, 1/3 doit être renouvelé annuellement), un réseau complexe, où sont impliqués différents pays et firmes, a permis à l'Afrique du Sud de contourner les législations et d'obtenir l'uranium enrichi. En 1974, un contrat a été conclu avec les Etats-Unis pour la livraison de 2,6 millions de Kg d'UTS échelonnées jusqu'en 2004 (23). Cependant la politique de non prolifération de l'Administration Carter a conduit à l'adoption d'une loi en 1978 interdisant la vente d'uranium enrichi aux pays non nucléaires en 1969 et qui ne sont pas parties au TNP ou qui n'ont pas soumis toutes leurs installations à un contrôle international, ce qui est évidemment le cas de l'Afrique du Sud. De son côté le Gouvernement socialiste français s'était engagé à honorer le contrat mais à ne pas fournir de services additionnels. Plusieurs pays furent approchés pour fournir le chargement initial (24) mais seule fut identifiée, sans équivoque, la firme helvétique Kernkraftwerk Kaiseraugst, qui a cédé 50t d'uranium enrichi sur ses stocks. Le capital de cette firme est detenu par les compagnies d'électricité suisses (52,5%), françaises (32,5%) et ouest-allemandes (15%), l'uranium cédé par Kaiseraugst a été enrichi par le groupement EURODIF. Cette fiction juridique dissimule, ou pour le moins atténue, l'importance du capital français dans l'approvisionnement de l'Afrique du Sud en uranium enrichi. Le combustible sera fourni par le consortium franco belge FBFC.



**Le Financement de l'Economie et du Programme Nucléaire
Sud-Africain**

Ce transfert technologique et de biens d'équipement est accompagné de prêts financiers très importants qui vont à l'encontre des résolutions des Nations-Unies (25). Les statistiques suffisamment fiables et significatives dont nous disposons concernent deux périodes, 1972-1978 et mi 1982 fin 1984 (voir tableau). Elles confirment le rôle des principaux pays impérialistes dans le financement de l'économie sud-africaine. L'analyse comparative des deux périodes montre la prédominance des banques originaires de cinq pays (Grande-Bretagne, Suisse, France, RFA et USA). Celles-ci assuraient 64% et 50,4% des prêts au cours des périodes 1972-78 et mi 1982 fin 1984 respectivement (26). Cette baisse relative ne signifie nullement un désengagement progressif des principaux bailleurs mais une participation accrue d'autres pays (Autriche, Luxembourg...). On remarque par ailleurs le retrait des banques des pays scandinaves (Danemark, Norvège, Suède, Finlande) qui avaient octroyé 1072 millions de dollars entre 1972-78 et seulement 50 millions de dollars (Finlande) entre mi 1972 et fin 1984.

Plus particulièrement pour le capital anglo-saxon, l'Afrique du Sud est un pôle économique et politique majeur. La politique de Reagan confirme la stratégie de renforcement des sous-impérialismes régionaux en tant qu'espaces d'investissement et instruments de contrôle économique et politique régional. L'Afrique du Sud, premier partenaire commercial des Etats-Unis, a connu un triplement des prêts bancaires commerciaux depuis l'avènement de l'administration Reagan (27). En matière d'investissement, même si les Etats-Unis se situent derrière la Grande-Bretagne et la RFA, l'Afrique du Sud accueille plus de la moitié des capitaux américains investis en Afrique sub-saharienne. Enfin les Etats-Unis importent la majeure partie, voire la quasi totalité de certains métaux rares comme platine, le cobalt..., et contrôlent le tiers des actions des métaux précieux (or et diamants) de la bourse de Johannesburg (28).

Dans le secteur de l'énergie, les emprunts étrangers d'ESCOM en 1978 (compagnie sud-africaine de production de l'électricité) représentaient 48% de ses investissements (29). Si l'on se limite à la centrale nucléaire de Koeberg, plusieurs banques essentiellement françaises (Crédit Commercial de France, Crédit Lyonnais, Banque de l'Union Européenne...) ont accordé deux prêts d'un montant de 80 millions de rands et de 800 millions de rands pour l'achat d'équipements en grande partie en provenance de la France (30).

L'Exploitation des Ressources Uranifères Namibiennes...

Prêts bancaires octroyés à l'Afrique du Sud (mi 82-fin 1984)				Prêts bancaires octroyés à l'Afrique du Sud (1972-1978)			
Nationalité de la banque mère	Nbre de banques	Nbre de prêts	Montant des prêts US\$ millions	Nationalité de la banque mère	Nbre de banques	Nbre de prêts	Montant des prêts (millions de \$ E.U)
1. Royaume Uni	26	34	1.957,6	1. Rép. Féd. d'Allemagne	59	72	2.427,3
2. Suisse	20	37	1.520,4	2. Etats-Unis	69	42	1.946,4
3. Rép. Sud-africaine	12	24	1.382,3	3. Royaume Uni	42	54	2.388,3
4. R.F.A.	48	27	1.235,0	4. France	31	50	1.848,0
5. France	23	22	1.094,8	5. Suisse	22	36	1.277,3
6. Etats-Unis	20	20	1.079,9	6. Belgique	14	32	1.072,4
7. Autriche	8	19	959,7	7. Prêts internationaux	22	29	1.072,0
8. Belgique	7	19	927,7	8. Pays-Bas	7	24	769,8
9. Italie	11	18	884,7	9. Italie	33	24	747,1
10. Prêts internationaux	6	20	848,5	10. Canada	13	16	644,6
11. Luxembourg	4	17	802,5	11. Japon	16	14	503,4
12. Nationalité inconnue	9	14	744,2	12. Rép. Sud-africaine	5	12	485,0
13. Canada	2	11	516,8	13. Nationalité inconnue	13	13	474,8
14. Japon	1	5	264,2	14. Autriche	4	14	456,8
15. Liechtenstein	1	5	225,7	15. Luxembourg	4	11	368,2
16. Vatican	1	5	171,9	16. Danemark	5	10	353,4
17. Hollande	1	4	163,8	17. Norvège	7	7	261,4
18. Espagne	1	2	145,0	18. Suède	3	7	236,3
19. Finlande	1	1	57,8	19. Finlande	1	6	220,9
20. Portugal	1	1	50,0	20. Espagne	6	5	188,7
				21. Israël	3	3	150,0
				22. Australie	1	1	50,0
				23. Bahamas	1	1	50,0
				24. Bermudes	1	1	25,0
	211	305	15.032,5		382	484	18.017,1

Source: Conseil Océanique des Eglises in Vers un Développement Solidaire Septembre 1985 No. 80, p. 22.

Les chiffres ci-dessus représentent la valeur totale des prêts auxquels les banques de chaque pays ont contribué, et non le montant financé par ces établissements.
Source: Centre des Nations-Unies contre l'Apartheid, notes et documents No. 5, 1979.

Africa Development

Sociétés transnationales ayant des intérêts dans des sociétés
opérant en Namibie: Secteur minier et énergétique

Pays et société (a)	Secteurs d'opération	
	en Namibie (b)	Mondial (b)
Afrique du Sud		
Anglo American Corporation of South Africa	S1	S1; S14-02; S00
Anglovaal, Ltd.	S1	S1; S14-02; S00
Barlow Rand, Ltd.	—	S1; S7; S00
De Beers Consolidated Mines Ltd.	S1 (diamants)	S1
Diamond Mining & Utility Company (SWA), Ltd.	S1 (diamants)	S1 (société holding)
Federale Mynbou Bpk.	S1	S1; S14-02; S00
Federale Volksbeleggings Bpk.	S1; S00	S1; S3; S9; S00
Industrial Development Corporation of South Africa	S1	S14-02
Industrial Diamonds of S.A. (1945), Ltd.	S1	S1
Iron & Steel Industrial Corporation of South Africa (ISCOR)	S1	S1; S7
Johannesburg Consolidated Investments	S1	S1; S14-02
Messina (Transvaal) Development Company	S1	S1; S7; S10-01
Moly Copper Mining & Exploration Company	S1	—
S.A. Manganese Amcor, Ltd.	S1	S1
Southern Oil Exploration Corporation	S4 (prospection)	—
Canada		
Rio Algom, Ltd. (c)	S1	S1
Etats-Unis d'Amérique		
Caltex Petroleum Corporation (d)	S4	S4
Kennecott Copper Corporation (e)	S1	S7
Mobil Corporation	S3; S4	S1; S3; S4; S00
Newmont Mining Corporation	—	S1; S7
Nord Resources Corporation	S1	S1; S7; S00
Phelps Dodge Corporation	—	S1; S7
Tenneco, Inc.	—	S3; S4; S7; S00
France		
Compagnie française des Pétroles S.A.	S1; S4	S1; S3; S4
Pays-Bas		
Royal Dutch Petroleum Company (f)	S4; S00	S4; S7; S00
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		
British Petroleum Company, Ltd.	S1	S1; S3; S4; S00
Consolidated Gold Fields, PLC	S1	S1; S7; S13; S00
Rio Tinto Zinc Corporation, Ltd.	S1	S1; S7; S00
Shell Transport and Trading Co. (g)	S4; S00	S1; S3; S4

Source:

- (a) Rapports annuels des sociétés; réponses au questionnaire et lettres de vérification; *Who Owns Whom* (Dun and Bradstreet (Royaume-Uni), 1982); *Informations internationales* (France, 1982); *Intercompany Relations* [Verlog Hoppenstedt & Cie. (République Fédérale d'Allemagne)]; *Principal International Business, 1983* [Dun and Bradstreet International (Etats-Unis)]; *Financial Mail* (Afrique du Sud, Janvier, 1980 à ce jour); *American Firms, Subsidiaries and Affiliates - South Africa* (Consulat Général des Etats-Unis en Afrique du Sud, Septembre 1981).
- (b) Les chiffres se rapportent aux secteurs ci-après:
S1 Industries extractives (métaux, charbon et produits connexes);
S3 Produits chimiques et produits connexes (raffineries de pétrole et pneus);
S4 Pétrole (production, raffinage et distribution);
S7 Produits en métaux communs, ouvrages en métaux, machines et matériel (machines et matériel électriques exclus);
S10-01 Matériel de transport routier (véhicules automobiles, pièces détachées et accessoires et pneus);
S14-02 Autres services financiers ;
S00 Autres.
- (c) La société Rio Algom, Ltd. est une filiale de la société Rio Tinto Zinc Corporation (Royaume-Uni).
- (d) La société Caltex Petroleum Corporation est contrôlée conjointement par la société Standard Oil Company of California et par la Société Texaco, Inc. (Etats-Unis).
- (e) La société Kennecott Copper Corporation est une filiale de la société British Petroleum Company, Ltd. (Royaume-Uni), par l'intermédiaire de sa filiale, la société Standard Oil Company [Ohio (USA)].
- (f) La société Royal Dutch Petroleum Company et la société Shell Transport and Trading Company (Royaume-Uni) constituent le groupe Royal Dutch/Shell. La société Shell Transport and Trading Company et la société Royal Dutch Petroleum Company détiennent 40 p. 100 et 60 p. 100, respectivement, du capital social du groupe. Les deux sociétés détiennent la même proportion du capital social dans toutes les filiales et sociétés affiliées du groupe, y compris les sociétés opérant en Namibie. Les filiales sont contrôlées par les sociétés holding, soit: Shell Petroleum Company, Ltd. (Royaume-Uni) et Shell Petroleum NV (Pays-Bas).

*

Tableau élaboré d'après le Rapport du Comité permanent du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, activités des intérêts économiques étrangers en Namibie, New York, 1984.

NOTES

1. Le club de Londres est un regroupement des pays de l'Est et de l'Ouest, exportateurs de technologie et de biens d'équipement nucléaires. A l'origine il comprenait les sept principaux pays (USA, URSS, Canada, Grande-Bretagne, France, RFA, Japon). Par la suite huit autres pays (Belgique, Italie, Suède, Suisse, Pays-Bas, Pologne, RDA et Tchécoslovaquie) ont adhéré à ce «Club». L'appellation club de Londres résulte des accords de Londres de Novembre 1975 dont l'objectif principal est la prévention de la prolifération nucléaire. Pour ce faire, chaque pays membre s'engage à soumettre, au contrôle international, les exportations de certains équipements nucléaires sensibles.
2. Principalement la London Missionary Society (Anglicane) et la Wesleyan Missionary Society (Methodiste). Par la suite la London Missionary Society concéda son territoire à la Rhenish Missionary Society (Allemagne).
3. Les Herreros furent les premiers à se soulever suivis à la fin de 1904 par les Manas. Sur les 60.000 Herreros et 15.000 Manas dénombrés à la fin 1903, il n'en resta respectivement que 15.000 et 9.000. Statistiques données par Robert I. Rotberg, *subir l'Afrique, Options pour l'Afrique Centrale - Nouveaux Horizons* - Paris 1982, p. 192.
4. RTZ a également des intérêts en Namibie dans l'industrie du diamant.
5. Cf. M. Durand, *La Puissance Minière de la Grande Bretagne, Le Monde Diplomatique*.
6. Le système de vote pondéré permet à l'Afrique du Sud, par l'intermédiaire de la société d'Etat IDC, de disposer en fait du pouvoir de décision.
7. Cf. *Plunder of Namibian uranium, United Nations* - New York, 1982.
8. La SNEA a découvert en 1980 d'importants gisements. Trente à quarante tonnes ont été expédiées en Europe pour une analyse métallurgique.
9. Cette quantité a été portée par la suite à 8.600 tonnes à la suite d'un accord secret. Cf. Michael C. Lynch, Thomas L. Neff, *The Political Economy of African Uranium and its role in International Markets (Energy Laboratory working paper No. MIT - EL 82-006, 1982)*, p. 35.
10. Taïwan achète de l'uranium à l'Afrique du Sud depuis 1973. A la suite de ce contrat conclu avec ce pays, l'uranium proviendra certainement de la Namibie compte-tenu des engagements contractuels et de la production sud-africains. Voir *Lettre Afrique Energie* - 4 Juin 1984.
11. Selon *International Herald Tribune* cité par la revue de l'énergie, Octobre 1984, p. 686. Le conseil des Nations-Unies envisagerait d'attaquer devant les tribunaux néerlandais le consortium URENCO. L'affaire ne pouvait être portée devant la juridiction britannique car la Grande-Bretagne, siège de RTZ ne reconnaît pas le conseil en tant qu'autorité administrative de la Namibie. Par ailleurs le conseil envisage d'attaquer devant la cour européenne, EURATOM l'agence atomique de la CEE. En effet EURATOM, propriétaire légal de tout l'uranium importé par la CEE, laisse l'initiative aux utilisateurs mais peut refuser un contrat. L'article 196 du traité d'EURATOM donne le droit à tout état membre de la CEE d'entamer une action devant la Cour Européenne si une décision de l'Agence contrevient au droit international. Cf. *Lettre Afrique Energie*, 2 Septembre 1985.
12. Cette technologie est contrôlée et valorisée par un autre groupement européen, EURODIF, où la compagnie d'électricité française (EDF) détient la majorité du capital (51%).

13. Commissariat à l'Energie Atomique Française: *l'Industrie nucléaire française*, 1982 p. 125.
14. Selon *Washington Post*, des techniciens américains auraient été embauchés par l'ESCOM (Compagnie sud-africaine de l'électricité) pour la production de plutonium qui est le combustible pour les surgénérateurs mais également la matière de base pour la fabrication de bombes atomiques. Or en février 1983, les Etats-Unis avaient promulgué une loi interdisant aux citoyens américains d'aider certains pays dont l'Afrique du Sud, à fabriquer du plutonium. Cité par *Le Monde* 22 janvier 1985.
15. Ce réacteur d'une capacité de 6,7 MW fut installé au Centre National de Recherches Nucléaires à Pélindaba, près du Cap.
16. En 1967, l'Afrique du Sud était en mesure de construire son second réacteur de recherche Safari II qui utilise de l'uranium très faiblement enrichi et de l'eau lourde, fournie par les Etats-Unis, comme modérateur. En 1968 la puissance de Safari I fut portée à 20 MW. L'Afrique du Sud a officiellement annoncé la construction d'un second centre de recherches dans la province du Cap qui pourrait accueillir quelque 300 scientifiques. Cf. *Enerpresse* n. 3.353 - 23 juin 1983.
17. Cf. Cervenka Z. et Rogers B. - *The nuclear axis*, Julian Friednan Londres 1978 p. 178.
18. Il semble maintenant établi que le procédé d'enrichissement présenté par l'Afrique du Sud comme original, n'est qu'une variante de la technologie allemande de la centrifugation. D'ailleurs l'Afrique du Sud avait signé dès 1962 un accord de coopération scientifique avec la RFA qui s'est matérialisé par des échanges scientifiques dans ce domaine.
19. Cf. Cervenka et Rogers *The nuclear axis*, op. cit. p. 184-85.
20. L'AIEA et la South African Atomic Energy Co ont ouvert les négociations pour placer sous Garanties la production de cette unité qui devrait être opérationnelle à la fin de l'année 1986.
21. Framatome détenait 40% du capital de Framateg, Alsthom (filiale de la CGE) 20% Spie Batignolle (91% Schneider) 40%.
22. Wolff Eeislser, the African National Congress attacks Pretoria's nuclear power station, *Information Bulletin on Southern Africa* (traduction) n. 3/1983 Bonn, RFA p. 2.
23. Le coût de l'enrichissement était de 369 M\$. Cf. *Nuclear fuel* 26 avril 1982 p. 3.
24. Cf. *Far Eastern Economic Review* (plusieurs numéros), *Washington Post* 14 et 19 novembre 1981, *Liberation* 16 novembre 1981.
25. La résolution 34/93 E du 12 décembre 1979 demande à tous les Etats membres de cesser toute collaboration nucléaire avec l'Afrique du Sud sous forme «d'assistance financière, technique et autre pour le programme nucléaire de l'Afrique du Sud y compris pour ses installations d'enrichissement de l'uranium».
26. Dans ces calculs, l'Afrique du Sud est exclu.
27. En 1984, ce montant s'est élevé à 4,5 G\$. Cf. *Le Monde* 7 juin 1985.
28. Selon un document publié par le Gouvernement Sud-Africain cité par *Le Monde* 7 juin 1985.
29. Centre des Nations-Unies contre l'Apartheid, *Notes et Documents* n.5/79, prêts bancaires octroyés à l'Afrique du Sud entre 1972 et 1978 (Cf. tableau).
30. La Barclays et la Lloyds auraient également participé à ce prêt à concurrence de 2 à 3% chacune Cf. Centre des Nations-Unies contre l'Apartheid, *Notes et Documents*, Mai 1981, P. 3.

SUMMARY

Because of its colonial nature and its function as relay of imperialism, the strategy of South Africa aims at perpetuating the relations of military and economic domination of Africa. Since the end of 1940's, the nuclear development of this country has also been based on this principle. In this paper, the author argues that this policy is oriented more specifically to plundering the uranium resources of Namibia and building a military-civilian oriented nuclear industry. The transnational, public and private capital originating mostly from Britain, the United States, West Germany and France contributed in a significant way to the creation of the South African nuclear power. The multiform aid (technological, industrial and financial) covering the major sections of the nuclear chain made it possible for South Africa to equip itself with a nuclear tool in which the civilian and military aspects are closely imbricated.